

**5 AVRIL 2017**

**Convocation du 31 mars 2017**

L'an deux mil dix-sept, le cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VOULON dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire.

**Étaient présents** : SÉNÉCHEAU André ; BAZILLE Eric ; FERREIRA Martine ; LAMY Pascal ; LATU Roland ; MAGNAN James ; MENNETEAU Odette ; PASQUET Nadine ; PAUL Aude ; ROLLAND Elie

**Était absente excusée** : PINAUDEAU Sophie

**Secrétaire** : BAZILLE Eric

**1- BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Roland LATU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget de la Commune dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire, lui donne acte de la présentation de celui-ci, lequel peut se résumer comme suit :

**Investissement**

Dépenses

Prévu :	238 971,94
Réalisé :	151 313,55
Reste à réaliser :	13 110,00

Recettes

Prévu :	238 971,94
Réalisé :	78 716,02
Reste à réaliser :	48 200,00

**Fonctionnement**

Dépenses

Prévu :	500 541,14
Réalisé :	234 755,31
Reste à réaliser :	0,00

Recettes

Prévu :	500 541,14
Réalisé :	320 658,43
Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-72 597,53
Fonctionnement :	85 903,12
Résultat global :	13 305,59

Le Maire quitte la salle de réunion.

Hors de la présence du Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget 2016.

## 2- BUDGET GENERAL : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	85 903,12
- un excédent reporté de :	216 291,14
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	302.194,26
- un déficit d'investissement de :	72 597,53
- un déficit d'investissement reporté de :	21 271,94
- un excédent des restes à réaliser de :	35 090,00
Soit un besoin de financement de :	58 779,47

*DÉCIDE* d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	302 194,26
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	58 779,47
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	243 414,79
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	93 869,47

---

## 3- BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Roland LATU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget de la Commune dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire, lui donne acte de la présentation de celui-ci, lequel peut se résumer comme suit :

### Investissement

Dépenses	Prévu :	229 023,57
	Réalisé :	25 039,98
	Reste à réaliser :	2 143,10

Recettes	Prévu :	229 023,57
	Réalisé :	17 607,45
	Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	123 149,51
	Réalisé :	26 192,79
	Reste à réaliser :	0 ,00

Recettes	Prévu :	123 149,51
	Réalisé :	39 986,20
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-7 432,53
Fonctionnement :	13 793,41
Résultat global :	6 360,88

Le Maire quitte la salle de réunion.

Hors de la présence du Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Assainissement 2016.

---

#### **4- BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	13 793.41
- un excédent reporté de :	82 625.94
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	96 419.35
- un déficit d'investissement de :	7 432.53
- un excédent reporté de :	95 136.72
- un déficit des restes à réaliser de :	2 143.00
Soit un besoin de financement de :	0.00

*DÉCIDE* d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	96 419.35
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	96 419.35
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	87 704.19

---

#### **5- BUDGET CAFE-RESTAURANT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Roland LATU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Café-Restaurant dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire, lui donne acte de la présentation de celui-ci, lequel peut se résumer comme suit :

##### Investissement

Dépenses	Prévu :	10 827.08
	Réalisé :	7 874.64
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	10 827.08
	Réalisé :	7 920.58
	Reste à réaliser :	0,00

##### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 767.05
	Réalisé :	3 042.12
	Reste à réaliser :	0 ,00

Recettes	Prévu :	3 767.05
	Réalisé :	2 996.18
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	45.94
Fonctionnement :	- 45.94
Résultat global :	0.00

Le Maire quitte la salle de réunion.

Hors de la présence du Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Café-Restaurant 2016.

---

**6- BUDGET CAFE-RESTAURANT : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	45.94
- un déficit reporté de :	717.05
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	762.99
- un excédent d'investissement de :	45.94
- un excédent reporté de :	2 907.78
Soit un besoin de financement de :	0.00

*DÉCIDE* d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : DEFICIT	762.99
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DEFICIT	762.99
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	2 953.72

---

**7- BUDGET RESIDENCE DES SENIORS : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Roland LATU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget du Résidence des Séniors dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire, lui donne acte de la présentation de celui-ci, lequel peut se résumer comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	179 480.00
	Réalisé :	122 370.48
	Reste à réaliser :	6 500.00
Recettes	Prévu :	179 480.00
	Réalisé :	160 810.00
	Reste à réaliser :	0,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	9 000.00
	Réalisé :	1 507.37
	Reste à réaliser :	0 ,00

Recettes	Prévu :	9 000.00
	Réalisé :	4 400.00
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	38 439.52
Fonctionnement :	2 892.63
Résultat global :	41 332.15

Le Maire quitte la salle de réunion.

Hors de la présence du Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Résidence des Séniors 2016.

---

### **8- BUDGET RESIDENCE DES SENIORS : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	2 892.63
- un excédent reporté de :	0.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 892.63
- un excédent d'investissement de :	38 439.52
- un déficit reporté de :	47 304.17
- un déficit des restes à réaliser de :	6 500.00
Soit un besoin de financement de :	8 864.65

*DÉCIDE* d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	2 892.63
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	2 892.63
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :DEFICIT	8 864.65

---

### **9- BUDGET PROGRAMME LOCAL D'HABITAT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Roland LATU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget du Programme Local d'Habitat dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire, lui donne acte de la présentation de celui-ci, lequel peut se résumer comme suit :

### Investissement

Dépenses	Prévu :	365 133.52
	Réalisé :	18 461.00
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	365 133.52
	Réalisé :	3 507.28
	Reste à réaliser :	0,00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	369 619.20
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	369 619.20
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 14 953.72
Fonctionnement :	0.00
Résultat global :	- 14 953.72

Le Maire quitte la salle de réunion.

Hors de la présence du Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Programme Local d'Habitat 2016.

---

### **10- BUDGET PROGRAMME LOCAL D'HABITAT : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0.00
- un déficit reporté de :	59 268.68
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	59 268.68
- un déficit d'investissement de :	14 953.72
- un déficit reporté de :	89 029.92
Soit un besoin de financement de :	103 983.64

*DÉCIDE* d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : DEFICIT	59 268.68
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DEFICIT	59 268.68
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	103 983.64

---

### **11- BUDGET C.C.A.S. : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Roland LATU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget du CCAS dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire, lui donne acte de la présentation de celui-ci, lequel peut se résumer comme suit :

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 244.22
	Réalisé :	249.40
	Reste à réaliser :	0 ,00

Recettes	Prévu :	1 244.22
	Réalisé :	1 200.00
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00
Fonctionnement :	950.60
Résultat global :	950.60

Le Maire quitte la salle de réunion.

Hors de la présence du Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget CCAS 2016.

---

### **12- BUDGET CCAS : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	950.60
- un excédent reporté de :	44.22
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	994.82

*DÉCIDE* d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	994.82
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCÉDENT	994.82
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	0.00

---

### **13- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016, considérant que Monsieur Laurent SERAISSOL, receveur municipal, a normalement géré les finances de la commune, déclare que les écritures passées pour l'exercice 2016 n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour les budgets : Commune – Assainissement - C.C.A.S – Café-Restaurant de Voulon – Résidence des Séniors et Programme Local d'Habitat.

---

### **14- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité à main levée les Budgets Primitifs pour l'exercice 2017 tels qu'ils sont présentés, à savoir :

\* COMMUNE \*

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes.....	368 379.47 Euros
• <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses et Recettes.....	540 038.79 Euros
-----	
* <u>ASSAINISSEMENT</u> *	
• <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses et Recettes.....	233 666.67 Euros
• <u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	
Dépenses et Recettes.....	135 842.92 Euros
-----	
* <u>C.C.A.S.</u> *	
• <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses et Recettes.....	1 500.00 Euros
-----	
* <u>PROGRAMME LOCAL D'HABITAT</u> *	
• <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses et Recettes.....	256 903.84 Euros
• <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses et Recettes.....	324 172.52 Euros
-----	
* <u>CAFE-RESTAURANT DE VOULON</u> *	
• <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses et Recettes.....	11 153.72 Euros
• <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses et Recettes.....	3 562.99 Euros
-----	
* <u>RESIDENCE SENIORS</u> *	
• <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses et Recettes.....	23 165.00 Euros



• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et Recettes..... 12 772.37 Euros

---

**15- VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017**

Après avoir examiné les éléments financiers du projet de budget de l'année 2017 et estimé le produit des contributions directes nécessaires à l'équilibre de ce budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux des taxes directes locales comme ci-dessous, à savoir :

- Taxe d'Habitation.	12.87 %
- Taxe Foncières Propriétés Bâties.	11,55 %
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	25.75 %

---

**16- ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REDEVANCE 2017**

Le Maire rappelle le tarif de la redevance d'assainissement :

- Redevance de Base
- Redevance Consommation

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir ces tarifs pour 2017.

---

**17- TAXE DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Maire rappelle que le tarif 2016 de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif est de 950 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter cette taxe, qui est donc maintenue à 950 € pour l'année 2017.

---

**18- PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIVOS ANCHE & VOULON**

Après en avoir délibéré, Conseil municipal décide :

- que le montant de la participation de la commune de Voulon au fonctionnement du SIVOS sera de 38 858.81 € pour 2017 (26 élèves) ;
- que la participation au SIVOS pour l'année 2017 sera versée en 3 fois :
  - 1er acompte (janvier) : 9 500.00 €
  - 2ème acompte (mai) : 14 679.41 €
  - Solde (septembre) : 14 679.41 €

---

**19- SUBVENTIONS 2017**

Le Maire présente les demandes de subvention des associations de Voulon et propose au Conseil municipal d'en voter le montant pour 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer aux associations :

-A.C.C.A.....	200 €
- A.P.E. de Voulon .....	200 €
- Club 3ème Age Voulon.....	200 €
- UNC des Quatre Vallées .....	40 €
- Souvenir Français .....	40 €
<u>TOTAL</u>	<u>680 €</u>

## 20- REVISION DU LOYER DU STUDIO AU-DESSUS DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle le montant du loyer mensuel du studio au-dessus de la mairie : 185 €. La révision de ce loyer est liée à l'augmentation de l'indice de revalorisation des loyers du 3ème trimestre de chaque année. L'indice du 3ème trimestre 2016 était de 0.06%, ce qui représente une augmentation de 11 centimes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le loyer en 2017.

## 21- RENOVATION DE LA MAISON 6 IMP. DES ISLES- PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire rappelle l'estimation qui a été faite par l'architecte pour la rénovation de la maison "Laperse" 6 impasse des Isles :

- Travaux : 127 394.30 € HT

- Honoraires divers, assurance, études... : 16 347.68 € HT

Total : 143 741.98 € HT, soit 172 490.38 € TTC

Il propose de financer cette opération de la façon suivante :

Etat (DETR 30%) :	43 122.59 €
Département (Activ' volet 3) :	20 000.00 €
Fonds propres (emprunt) :	109 367.78 €
<b>TOTAL :</b>	<b>172 490.38 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce plan de financement.

## 22- ACHAT D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR

Le Maire explique que le photocopieur de la mairie a déjà 6 ans et le tarif des copies est très élevé 0.0064 € HT /copie NB et 0.064 € HT/copie couleur. Il propose que ce matériel soit remplacé. Plusieurs sociétés ont fait des propositions, il présente les 3 devis les plus intéressants :

	<b>Jeapi</b>	<b>Inseco</b>	<b>Quadra</b>
Marque	SHARP	TOSHIBA	CANON
Référence machine	MX-2614	e-STUDIO 2000AC	C350i
Prix TTC	2 988,00 €	3 360,00 €	2 940,00 €
Tarif copie NB TTC	0,0040 €	0,0032 €	0,0037 €
Tarif copie Couleur	0,040 €	0,032 €	0,035 €
Tarif carte Fax TTC	394,80 €	(inclus)	354,00 €
Contrat maintenance annuel		Offert	144,00 €
Livraison/Installation	108,00 €	216,00 €	Offert
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>3 490,80 €</b>	<b>3 576,00 €</b>	<b>3 438,00 €</b>
Estimation coût copies / 5 ans	1 224,42 €	979,54 €	1 084,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 715,22 €</b>	<b>4 555,54 €</b>	<b>4 522,23 €</b>

Après en avoir délibéré,

- compte-tenu du peu de différence entre les prix de vente des photocopieurs,

- compte-tenu de la préférence pour la marque TOSHIBA qui a donné toute satisfaction jusqu'à présent,

-compte-tenu que le tarif des copies proposé est le plus bas,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre de la société INSECO ;

- autorise M. le Maire à signer le devis et à passer commande du photocopieur TOSHIBA e-STUDIO 2000AC au prix de 3 576 € TTC faxinclus.

### **23- CAPTURE ET RAMASSAGE DES ANIMAUX EN DIVAGATION**

Le Maire explique au Conseil municipal que la commune est souvent confrontée au problème de la divagation d'animaux errants et/ou potentiellement dangereux. Le Maire est garant de la sécurité et de la tranquillité publiques, il est donc de sa responsabilité de lutter contre ce problème. Afin de faire face à ses obligations dans ce domaine, il propose au conseil municipal de signer un contrat avec le groupe SACPA relatif à la capture, au ramassage, au transport des animaux divagants, blessés, dangereux ou décédés sur la voie publique et la conduite des animaux vers la fourrière animale avec laquelle la commune a conventionné, en l'occurrence avec la fourrière de la communauté de communes. Le prix de cette prestation est de 380.12 € HT par an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer avec la S.A.S. SACPA le contrat de prestations de services "Capture, Ramassage, Transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, Ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et conduite des animaux à la fourrière animale."

---

### **24- MANDAT DE VENTE A LA SOCIETE MAXI HOME**

Le Maire rappelle aux conseillers qu'il reste à la commune deux terrains viabilisés à vendre : un à la Croix de Plomb (route du Grand Allier) et l'autre cité Vaucladis. La société MAXI HOME, agence de Vivonne, a pris contact avec la mairie et propose de faire la publicité sur Internet pour la vente de ces terrains. Le montant des honoraires serait à la charge des acquéreurs, il n'y a donc aucun frais pour la commune. Le Maire propose par conséquent de consentir un mandat simple à MAXI HOME pour la vente de ces deux terrains, c'est un mandat sans exclusivité qui laisse la possibilité à la commune de réaliser la vente par elle-même.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à donner mandat simple de vente à la société MAXI HOME pour faire la publicité et rechercher un acquéreur pour les deux terrains suivants :

- parcelle B 1516, 6 cité Vaucladis
- parcelle A 1299, 5 route du Grand Allier (La Croix de Plomb)

---

### **25- ADHESION DE LA COMMUNE D'AVAILLES-LIMOUZINE AU SYNDICAT "EAUX DE VIENNE-SIVEER"**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Vu les statuts du syndicat entérinés par arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1 - 035 du 21/12/2016;

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'Eaux de Vienne - Siveer, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 décembre 2016, le Comité Syndical d'Eaux de Vienne - Siveer a donné son accord pour l'adhésion de la commune d'Availles-Limouzine au syndicat Eaux de Vienne - Siveer à compter du 01/01/2018.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la demande d'adhésion de la commune d'Availles-Limouzine au syndicat Eaux de Vienne - Siveer ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en oeuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

---

### **26- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT ENERGIES VIENNE**

Lors de sa réunion du 14 mars 2017, le Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE a approuvé la modification de ses statuts qui s'appliqueront en juillet 2017, sous réserve de l'arrêté inter préfectoral à venir.

La Présidente du Syndicat ENERGIES VIENNE vient de nous notifier la délibération prise par le Comité et les statuts modifiés du Syndicat.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du conseil municipal sera réputée favorable.

Je vous propose d'approuver les statuts modifiés du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte les statuts modifiés du Syndicat ENERGIES VIENNE tels qu'annexés à la présente délibération.